

Etude de l'impact sur les usagers du canal Saint Martin
de l'organisation mise en place par la mairie du 10^e durant l'été 2016.

Etude réalisée par l'association des riverains du canal Saint martin – novembre 2016

Objectif :

Pour la première fois depuis 10 ans une réunion de travail a pu réunir au printemps l'ensemble des parties : la préfecture de police de Paris, le commissariat central du 10e, la mairie de Paris, la mairie du 10e, association des riverains du canal Saint-Martin.

Cette réunion avait deux objectifs : faire le point sur l'ensemble des différents problèmes survenant durant les beaux jours le long du canal Saint-Martin et définir les axes principaux de l'organisation susceptible d'être efficace pour traiter ces problèmes. Un document résumant la réunion a été validé par l'ensemble des parties (www.canalsaintmartin.org) .

Cette étude a pour but d'évaluer auprès des usagers du canal deux points clés de cette organisation : la compréhension de la signalétique et le rôle des correspondants de nuit pour la prévention des troubles après 21h.

Méthode :

12 groupes de personnes consommant de l'alcool ont été interrogés après 21 heures entre la mi-août et le début du mois de septembre. Des groupes ont été choisis plutôt que des personnes individuelles de façon à voir un avis plus représentatif et moins biaisé par une perception personnelle.

Ces groupes ont été choisis selon les critères suivants :

- être installé sur le canal avant 19 heures et être présent après 21 heures
- avoir dans leur champ de vision les deux panneaux mis en place par la Mairie concernant l'alcool et la musique. Ces groupes étaient en général installés devant les 84 -86, quai de Jemappes :

A chacun des groupes a été posé deux séries de questions.

- Concernant la compréhension des panneaux:
 - deux questions ouvertes posées pour chaque panneau : Que vous inspire ce panneau, que comprenez-vous ?
 - puis des questions fermées par panneau :
 - pour le panneau sur l'alcool : Comprenez-vous que la consommation d'alcool est interdite à partir de 21 heures sur les berges du canal ? Comprenez-vous que vous pouvez être verbalisés en cas d'infraction ?
 - Concernant le panneau sur la musique : Comprenez-vous que le canal fait caisse de résonance et amplifie les sons ? Comprenez-vous que la musique ou le bruit

en général à partir d'une certaine heure puisse perturber la vie des riverains ?
Comprenez-vous qu'il est souhaitable de ne plus faire de musique et de bruit à partir de 22 heures.

- Concernant le rôle des correspondants de nuit il était demandé à chacun des groupes s'il avait été abordé par des agents de la mairie et si une information leur avait été donnée concernant la consommation d'alcool et le bruit et la musique après 21 heures.

De plus, un membre de l'association s'est installé deux après-midi entre 17 heures et 22 heures en face du 82, quai de Jemmapes avec trois bouteilles : une bouteille de rhum, une bouteille de gin et une bouteille de whisky pour tester le passage et les messages d'informations des correspondants de nuit.



(L'arrêté interdisant la consommation d'alcool est écrit en petit caractère en bas à droite)

Résultat :

Concernant le panneau sur l'alcool :

- Réponses aux questions ouvertes sur l'alcool : toutes les réponses allaient dans le même sens : le panneau incite à ne pas boire trop et à ne pas trop se saouler. Il est à noter que dans cinq de ces groupes il y avait déjà parmi eux des gens manifestement saouls.
- Réponses aux questions fermées :
 - aucun des groupes n'a dit avoir compris que la consommation était interdite après 21 heures. .
 - Aucune des groupes n'avait compris qu'ils étaient susceptibles d'être verbalisés s'ils consommaient de l'alcool après 21 h
 - Après avoir fait lire l'arrêté écrit en petit caractère, 10 groupes contestaient le contenu de l'arrêté en disant que le grand dessin de l'affiche indiquait qu'il n'y avait pas de limite

pour boire et que le texte de arrêté n'était pas lisible et qu'aucune sanction n'était mentionnée.

Concernant le panneau sur la musique :

- Réponses aux questions ouvertes : Tous les groupes ont compris qu'il était possible de faire de la musique sans restriction d horaires ni d'instrument mais qu'il « ne fallait pas exagérer ».
- Réponses aux questions fermées :
 - aucun des groupes n'avait prit conscience du faite que le canal Saint-Martin faisait caisse de résonance
 - aucun des groupes n'avait pris également conscience que cela pouvait être gênant pour les riverains.
 - Aucun des groupes n'avait compris qu'il était souhaitable, à partir de 22 heures, de cesser de faire de bruit. Il pensait au contraire que ce panneau donnait une autorisation de faire de la musique sans restriction toute la nuit.

Concernant les correspondants de nuit : aucun des groupes n'a été abordé par du personnel de la mairie délivrant une information relative à la consommation d'alcool, au bruit et à la musique et à la nécessité de respecter les riverains.

Témoignage de la personne ayant testé le passage des correspondants de nuits. : La personne de l'équipe qui s'est installée deux après-midi sur le canal entre 17 et 21 heures n'a vu passer personne et n'a reçu aucune information malgré les trois bouteilles d'alcool.

Discussion

Le temps de l'évaluation est une étape indispensable pour juger de l'efficacité des organisations mises en place et devrait être systématiquement organisée. S'agissant de « réguler » le comportement des usagers du canal Saint martin, nous pensons que l'un des objectifs principaux de cette évaluation doit porter sur la compréhension par les usagers des raisons et des moyens mis en oeuvre pour mieux réguler la vie nocturne du canal, car les usagers sont bien la population « cible ».

Les résultats de cette enquête sont clairs. S'agissant des panneaux, aucun des objectifs définis lors de la réunion à la préfecture de police n'est atteint. Pire le dessin de l'affiche sur l'alcool délivre un message qui est compris comme l'inverse de celui de l'arrêté : une grande partie des usagers du canal sont des étrangers qui ne comprennent que le dessin : on peut boire toute la nuit...; de même le message porté par le panneau sur la musique fait comprendre que la musique est autorisée toute la nuit.

Concernant les correspondants de nuit, nous avons insisté, lors de la réunion à la préfecture de police, sur leur rôle déterminant en matière de prévention et d'information concernant la consommation d'alcool et le respect de la tranquillité des riverains. Ils devaient être chargés de porter ces messages aux usagers avant 21h. Notre évaluation souligne que cette mission, pourtant essentielle, n'est pas remplie.

Lors de cette réunion à la préfecture de Police, il avait été admis par tous qu'il existait une période charnière clé, entre 21h (heure de l'arrêt) et 23h (heure de passage de la police) qui devait servir à faire comprendre aux groupes de buveurs que c'était le moment de finir l'apéritif et d'arrêter de boire : cette période, cette année, n'était couverte par personne.

Ce décalage entre ce qui a été admis par tout le monde lors de la réunion à la préfecture de police de Paris et l'organisation mise en place interpelle.

Existerait-il un « double langage » de la Mairie concernant la consommation d'alcool et autres substances dans cet espace public que sont les berges du canal Saint Martin : la mairie laissant croire qu'elle est à l'écoute des riverains, qu'elle fait « tout » pour répondre aux attentes mais dans les faits, refusant de mettre en place une communication adaptée et une organisation efficace pour lutter contre les dérives nocturnes. Cette question est d'autant plus légitime qu'il existe à Paris des lieux où la signalétique interdisant la consommation d'alcool est claire et d'autre où l'information concernant la nécessité de respecter la tranquillité des riverains est également clairement affichée. Sur d'autres problèmes comme les mégots dans les rues de Paris, les mairies savent pourtant communiquer très clairement, directement et sanctionner



Cette « ambiguïté » de la Mairie nous paraît assez choquante car, en dehors du ramassage des ordures, cette organisation ne marche pas. Il est choquant de ne pas vouloir afficher une volonté claire et ferme de régulation de consommation d'alcools et de drogues lorsque l'on connaît les dégâts considérables engendrés par ces pratiques. Il est choquant d'entendre un élu nous rétorquer que nous ne prenons pas en compte tout ce que cela rapporte ...

Cette évaluation a des limites.

La période couverte par cette évaluation est trop courte. De plus on peut considérer à juste titre qu'il existe un conflit d'intérêt puisque cette étude a été conduite par l'association des riverains du canal Saint Martin. Cependant la méthodologie est transparente et paraît adaptée.

Cette étude paraît beaucoup informative que l'auto-satisfait diffusé par la mairie, par sa lettre d'information, à l'ensemble des habitants du 10^{ème} arrondissement. Nous pensons qu'il faut beaucoup d'aplomb pour mettre en avant l'affichage de l'arrêté régulant la consommation d'alcool quand on se réfère à la taille des caractères sur l'affiche et la perception qu'en ont les usagers. Nous pensons qu'il faut encore plus d'aplomb quand certains élus du 10^{ème} nous expliquent très sérieusement en réunion que la police de caractères de l'arrêté concernant l'alcool est volontairement très petite car le message n'est pas fait pour être compris par les usagers du canal mais simplement pour aider la police à faire son

travail (sic)! Nous, nous pensons exactement le contraire : pour les raisons que nous connaissons tous, la police n a pas aujourd'hui les moyens de couvrir l ensemble de ces missions. Et c'est pourquoi il est indispensable, plus que jamais, de tout mettre en œuvre pour que les usagers comprennent, eux même, la nécessité d'un comportement plus adaptés et les éventuelles sanctions qu'ils encourent si nous voulons diminuer la charge de travail de la police.

Certes, cette année, des progrès ont été fait sur le ramassage et le traitement des ordures mais rien d'efficace sur les causes d'amont que sont la consommation d'alcool et d'autres substances sur la voies publiques : c'est un peu comme si en médecine on traitait les symptômes sans traiter la maladie